



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal du 22 avril 2004

Décisions

www.wemmel.be
info@wemmel.be

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation règlement communal skateparc
Approbation à l'unanimité
2. Fixation « prix » carte d'identité électronique
Le prix est fixé à l'unanimité à €13
3. Budget Fabrique d'Eglise Saint-Engelbert
Approuvé à l'unanimité
4. Approbation programme annuel d'environnement 2004
Retiré de l'agenda à cause de manque de données
5. Prise de connaissance de la suspension et de la modification d'une décision du conseil communal. Adaptation des impôts directs sur l'enlèvement des immondices.
 - a) prise de connaissance de la suspension
 - b) adaptation décision
6. Achat commun de gaz por AMOW – commune et CPAS de Wemmel – Approbation devis : approuvé à l'unanimité
7. Approbation devis pour la livraison d'électricité à des installations, l'éclairage public et les bâtiments de la Commune et de la CPAS : approuvé à l'unanimité
8. Assemblée générale IWVB : désignation d'un représentant
M. Bosmans – conseiller – est désigné à l'unanimité comme représentant de la commune à l'assemblée générale
9. Conseil de l'environnement – Changement de l'acte de constitution : Approuvé à l'unanimité
10. Approbation du règlement intérieur commission de gestion Beverbos : Approuvé à l'unanimité
11. Vacance d'emploi d'un(e) assistant(e) sociale : Approuvé à l'unanimité
12. Suppression de taxe sur les chiens : approuvé à l'unanimité
13. Fixation du prix d'entrée musical « Witte Pudding » : le prix d'entrée est fixée à l'unanimité à €5
14. Approbation règlement intérieur de la crèche « Snoopy » : Approuvé à l'unanimité
15. A) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école communale francophone : approuvé à l'unanimité
 - c) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école de musique : approuvé à l'unanimité
 - d) approbation règlement d'ordre intérieur personnel école communale néerlandophone : approuvé à l'unanimité

- e) Approbation règlement de travail personnel école communale néerlandophone :
Approuvé à l'unanimité
- f) Approbation règlement de travail personnel académie de musique
Approuvé à l'unanimité
- g) Approbation règlement de travail personnel école communale francophone :
Approuvé à l'unanimité
- 16. Congés scolaires : approuvé à l'unanimité
- 17. Détermination des vacances d'emploi dans les écoles communales : approuvé à l'unanimité
- 18. Accord de coopération avec la SA Aquafin pour le projet Maalbeek phase 4 et phase 4b:
approuvé à l'unanimité
- 19. Approbation des frais supplémentaires – travaux avenue Van Gysel (Amelvonnesbeek phase 1) en accord avec Aquafin : approuvé à l'unanimité
- 20. Prise d'acte sur décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3.3.2004 –
Approbation des frais supplémentaires pour la réfection de l'avenue des Etangs :
Approuvé à l'unanimité
- 21. Construction – Agrandissement de la bibliothèque – Vlaamse Bouwmeester : approuvé à l'unanimité
- 22. Approbation du devis particulier et estimation pour l'achat des vêtements de travail pour un montant de €24.792,90 – procédure de concertation
- 23. Circulation
- 24. Canalisations d'utilité publique
- 25. Adaptation d'une ordonnance communale pour le raccordement au réseau d'égouts publique : approuvé à l'unanimité
- 26. A) M. Coen – échevin – est destiné avec 14 voix comme représentant de la commune auprès d'ETHIAS
b) M. Mertens – conseiller – est destiné à l'unanimité comme représentant de la commune auprès de l'ALE

SEANCE A HUIS CLOS.

-
- 27. Mise à la retraite d' un membre du personnel communal
 - 28. Adaptations barèmes de salaire du personnel enseignant au 1.9.2003
 - 29. Procédure devant le Conseil d'Etat – permis de bâtir – Mandat du Collège
 - 30. Personnel de l'Académie communal

La liste est à votre disposition au secrétariat – av. Dr. H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ceci jusqu'au 17 mai 2004.

Wemmel, le 6 mai 2004

Par ordonnance

Le secrétaire

(s) J. LUYKX

le bourgmestre

(s) M. VAN LANGENHOVE